DÉDICACES

Je voudrai au terme de ce travail rendre grâce à **DIEU le Miséricordieux**,
Tout puissant et son prophète **MOUHAMED (PSL)** pour m`avoir donné la santé et le temps de faire ma licence.
Je dédie ce travail :

- Spécialement à ma mère **YAMA CAMARA** qu'elle n'a pas de préoccupation que pour le bien-être de ses enfants, qui n'a ménagé aucun effort pour ma réussite et ma toujours encouragé et a toujours cru en moi ;

- A mon père **OUSSEYNOU NDIAYE** pour sa bonté, sa générosité et son amour paternel ;

- A ma tante **SAFIETOU DIOUF** pour sa bonté, sa générosité qui n'a ménagé aucun effort pour ma réussite ;

- **Mes grands-parents** qui prient toujours en ayant confiance en moi et aussi **toute la famille**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier à la fin de ce travail, à travers cette page**, ALLAH le Bon Dieu, Le tout puissant, le Bienfaiteur, le Miséricordieux,** de m'avoir préservé jusqu'en arriver là, **le prophète Mohamed (PSL).**

Je tiens à remercier mon encadreur, **M. CHEIKHOU SOUMARÉ**

En effet, rédiger ce PCI nécessitait des longues heures de travail, de la rigueur, du dynamisme, de la volonté etc.

Je souhaite également adresser mes remercîments à **M. MALONGA**, aussi à **M. DIÉMÉ** pour leur disponibilité, leur compréhension, leur soutien et leur temps qu'ils ont sacrifié pour la réussite de ce travail.

Mes remerciements à l'encontre de **M. NGOM** Directeur du département MERCURE du groupe SUP DE CO

A mes camarades de classe. Bonne chance à vous et merci de votre cordialité, votre amour envers son prochain et a tout le corps professoral et l'ensemble du **personnel du groupe sup de Co.**

SOMMAIRE :

DÉDICACE ..... *I*

REMERCIEMENTS ..... *II*

SOMMAIRE : ..... *III*

Liste d'abréviation ..... *IV*

INTRODUCTION *1*

PREMIERE PARTIE : L'ENTREPRISE ET SON MILIEU/SECTEUR D'ACTIVITÉ *3*

DEUXIÉME PARTIE : LES TRAVEAUX EFFECTUER ET LES APPORTS DU STAGE *12*

TROIXIÉME PARTIE : CALCUL DES DROITS ET TAXES *18*

CAS PRATIQUES : CALCUL DES DROITS DE DOUANE D'UN VEHICULE IMPORTE *29*

CONCLUSION *30*

ANNEXE *31*

Liste d'abréviation

KSTT : Khalil Sylla Transit Transport

PNP : Produit Non Pétrolier

DPI: Déclaration Préalable d'Importation

B/L : Bill of Loading

GAINDÉ : Gestion Automatisé Information Douanier et des Échange

OMC : Organisation Mondial du Commerce

CD : Code Douanier

LTA : Lettre de Transport Aérien

APE : Autorisation Provisoire d'Enlèvement

DPE : Demande Provisoire d'Enlèvement

TIF : Transit International par Fer

TIR : Transit International Par Route

OT : Ordre de Transit

AV : Attestation de Verification

FOB : Free On Board

PPM : Personne Physique et Moral

VED : Valeur En Douane

DD : Droit de Douane

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

PCS : Prélèvement Communautaire de Solidarité

COSEC : Conseil Sénégalais des Chargeurs

DE : Droit d'Enregistrement

BAE : Bon A Relever

BAD : Bon A Délivrer

CMC : Certificat de la Mise à la Consommation

CALD : Commission d'arbitrage des Litige Douanier

INTRODUCTION

J'ai effectué à KSTT (Khalil Sylla Transit Transport) siège : Elle est située dans la commune du Plateaux au centre-ville de la capitale (Dakar) au 68 Avenue Lamine Gueye dans le domaine du transit import et export ou J'ai pu m'intéresser à la pratique du dédouanement de véhicules importes et exportées.

Cela a été pour moi l'occasion d'appréhender la manière dont les opérations de dédouanement s'effectuent dans la réalité avec les formalités requises pour pouvoir liquider, déclarer dédouaner un véhicule conformément aux dispositions qui régissent ce domaine ainsi que les risques et les difficultés, afférent à ce métier.

Le groupe sup de Co est une école de formation qui offre les informations dans le différent domaine. IL encourage également les étudiants à parfaire leurs formations par un stage pratique dans des entreprises de la place.

Mon passage à KSTT a consisté également à gérer des dossiers à poursuivre depuis l'ouverture du dossier, sa déclaration jusqu'à la livraison de la marchandise en passant d'abord par l'obtention du bon à enlever. L'enseignement professionnel organise à la fin de notre formation un examen. Les épreuves d'examen comportent entre autres la soutenance et la rédaction d'un rapport de stage devant un jury.

L'élaboration de ce rapport a pour but de compléter la formation théorique acquise à l'école par une formation pratique. Enfin les nombreux entretiens que j'ai pu avoir avec les employés des différents services de la société m'ont permis de donner une cohérence a ce rapport qui se donne comme ambition de décrire et d'analyser la procédure de dédouanement.

Le rapport de stage est un compte rendu de séjour en terme en termes d'action réaliser (c'est à dire un ensemble de tache pratique) dans une entreprise de transport, usagère ou en rapport avec le transport. La présente rédaction se rapporte à mon séjour à KSTT.

Notre étude portera d'abord sur la présentation de l'entreprise avant d'en venir au thème à étudier avant de déterminer avec les actions réalisées.

PREMIÉRE PARTIE

PREMIERE PARTIE : L'ENTREPRISE ET SON MILIEU/SECTEUR D'ACTIVITÉ

1.1 Présentation descriptive de l'entreprise

- **Son histoire :**

Elle s'est installée au Sénégal depuis 2006. Auparavant elle était en Côte d'Ivoire ; suite à la crise de la Cote d'Ivoire de 2002, KSTT s'est délocalisée au Sénégal pour contribuer au ravitaillement du Mali en bien de consommation.
Avec l'expérience acquise par le Directeur Général de KSTT ; l'entreprise arrive à satisfaire les besoins de ces clients.

- **Son évolution récente :**

Le bon travail que fait l'entreprise KSTT, lui a permis au bout de quatre années à se faire connaitre sur le marché national et international et à tisser des relations d'affaires avec plusieurs grandes compagnies surtout maritimes telles que Maersk, Delmas et Grimaldi etc.
La stratégie de la société KSTT est axée sur la différenciation en offrant des services de bonnes qualités à ses clients ; par exemple la livraison des marchandises conteneurisées en bon état, à la date convenue et certaines réductions aux clients fidèles.

- **Ses domaines d'activités :**

La société a pour mission de fournir des prestations de services liées au dédouanement, déclaration et toutes opérations portuaires, aéroportuaires et de participer à la relance de l'économie nationale et malienne dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.
Les principales activités de KSTT sont le dédouanement, le conseil en transit maritime et aérien. Leurs services sont liés à toutes opérations portuaires, aéroportuaires, dans le domaine de transport, du fret, et surtout spécialisé dans le régime suspensif S110 (transit ordinaire suite importation directe- dépôt : produit non pétrolier PNP) transit vers le Mali.

- **Les techniques employées :**

Le transit est un service très technique qui nécessite une ressource humaine bien qualifiée. C'est dans ce département que se passe toutes les opérations de transit et du transport.

Ce service technique est aussi chargé de proposer toute mesure favorisant la prise en compte des exigences de qualité du service et des préoccupations des clients.

Le chef du Service Technique supervise et coordonne l'ensemble des personnes chargées de l'organisation des transports et des formalités douanières pour l'importation et l'exportation des marchandises.

Il veille également à la rentabilité du service Technique selon les objectifs définis par la Direction Générale et anime une équipe.

Ce département se charge : du transit maritime et aérien ; de l'import-export ; le transport multimodal et gère toute l'activité de transit et la logistique.

Le Service Technique est Subdivisé en 2 sous Services :

❖ **Le Service Transit ou le service B/L Pied,**

Le service b/l Pied ; selon l'appellation des agents de la compagnie, assure les opérations douanières pour le compte de leurs clients importateurs ou exportateurs.

Parmi ces opérations nous pouvons citer, la déclaration, le dédouanement jusqu'à l'enlèvement de la marchandise, le dépotage, l'empotage ainsi que le chargement des conteneurs dans un camion ou train pour assurer le post acheminement.

Les opérations de transit commencent dès la réception des documents relatifs à la marchandise (connaissement - factures d'achat- Certificat d'assurances…) suivi expressément d'un ordre de transit.

L'ordre de transit se présente comme le contrat entre KSTT et son client, document dans lequel ce dernier définit exactement la mission qu'elle entend confier à KSTT.

Une fois l'ordre de transit reçu avec les documents y afférant, KSTT est garant de la marchandise pour ce qui concerne le dédouanement, l'enlèvement jusqu'à la livraison chez le client.

Elle engage donc les opérations de transit en procédant d'abord à l'échange documentaire, puis à la saisie des déclarations douanières.

La saisie de la déclaration douanière est une opération très délicate puisque l'agent de transit a ici la responsabilité de déclarer à la douane toutes les spécifications

concernant la marchandise et inscrites sur le connaissement à savoir le poids, le nombre de colis, la description de la marchandise.

C'est en fonction de ces informations que le logiciel de déclaration et de saisi de la douane qui est appelé le **GAINDE (Gestion Automatisé des Informations Douanières et des Échanges)** indique le montant des taxes à payer.

Après le paiement des droits de douane, l'agent de transit doit exécuter le paiement des autres frais et taxes (entreposage – dépotage, taxe portuaire) si y a eu lieu, avant de procéder à l'enlèvement des marchandises.

En effet, lorsqu'un commerçant ne dispose pas suffisamment de volume de marchandises pouvant remplir un conteneur, il confie ses colis à un commissionnaire qui se charge de regrouper les marchandises de diverses personnes à destination d'un même port dans un conteneur. Cette opération est appelée dans le jargon maritime **le Groupage.**

A priori, le groupage se présente comme une opération simple, mais elle peut s'avérer très complexe compte tenu du nombre de personnes qui ont pu embarquer leurs marchandises dans le conteneur.

En ce qui concerne les envois en FCL, Le chargeur empote les marchandises dans le conteneur, scelle ce dernier et le fait livré directement dans les magasins de l'acheteur.

L'opération a suscité beaucoup notre intérêt en tant que logisticien du fait qu'elle associe une multitude d'acteurs pour sa mise en œuvre.

Elle commence d'abord avec le commissionnaire de transport à qui les marchandises sont confiées. Ce dernier a la charge de la marchandise jusqu'à livraison au client. Le transporteur aura la charge de la marchandise pendant la durée du transport. Et le transitaire lui sera engagé pour les opérations d'enlèvement et de livraison des marchandises aux divers clients.

Pour un dommage survenu à n'importe quel moment de la chaîne de transport, le commissionnaire reste responsable puisque ayant en charge l'organisation du transport de bout en bout. Il lui appartiendra de mener des actions récursoires contre l'opérateur qui avait la détention de la marchandise au moment de la survenance du dommage.

Cette problématique de la responsabilité est assez importante au regard des activités de KSTT puisque selon les cas, elle intervient comme simple transitaire ou comme commissionnaire de transport pour ce type d'opération. Mais il est quand même

important de noter que dans le cadre du règlement des litiges survenus dans l'exécution des opérations, la pratique commerciale prend très souvent le dessus sur les règlements juridiques qui donnent souvent lieu à des condamnations trop lourdes à supporter financièrement par les entreprises.

❖ **Le Service B/L direct**,

C'est un service qui assure presque les mêmes activités que le Service B/L Pied à la différence que ce service assure pour le Compte de la compagnie maritime Delmas le post Acheminement pendant ses contrats de Transport car la Société Delmas Assure le transport de bout en bout et confie-le post acheminement de Dakar Bamako à ce Service ainsi qu'à la SDV. Ce service assure aussi les opérations logistiques des produits ou marchandises importées par ces clients ainsi pour ces partenaires.

La société KSTT utilise des engins, portiques et matériels roulants aux normes de leur profession et tout en respectant les lois et règlements en vigueur dans le secteur d'activités.

Ces équipements de dernière génération permettent d'assurer au mieux, la livraison dès l'arrivée et après débarquement des marchandises de leurs clients depuis sous-palan, a rendu sur site. Elle traite toutes des opérations de leurs clients, et effectue également le transport de conteneurs et de marchandises diverses à l'intérieur du Sénégal et aussi vers le Mali et les pays limitrophes.

- **Sa taille :**

KSTT est une petite est une Société A Responsabilité Limité par sa forme juridique Elle a pour principale activité, le Transit le Transport et la Logistique.

- **Ses salariés :**

La Société KSTT a un nombre de salariés qui sont :

Ø Un Secrétaire Générale ;

Ø et d'un staff composé de :

➢ D'un chef Comptable qui supervise les travaux effectués par le service comptable ;

➢ D'un Chef de Service Commercial, qui se charge de contrôler toutes les opérations liées à la vente, et certaines prestations etc.

- D'un Chef de service Transit qui coordonne toutes les opérations concernant les expéditions importations, exportations et bien d'autres activités.

  Avec un effectif important des employés ; l'entreprise est repartie en quatre départements : La direction générale, le service comptable, le service technique, et enfin le département marketing et commercial.

- **Son organisation du travail :**

  Le Directeur général a la charge et le contrôle de tous les travaux effectués au sein de la société.

  Son rôle consiste à veiller au bon fonctionnement de l'entreprise, en coordonnant les différents services afin qu'ils puissent satisfaire les besoins des clients et d'acquérir des nouveaux partenaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

  Cette société est organisée par :

  Un Président du conseil d'administration Un Directeur général

  Un Secrétaire général

  Un Service commercial

  Un Service comptable

  Un Service technique

  Le transit est un service très technique qui nécessite une ressource humaine bien qualifiée. C'est dans ce département que se passe toutes les opérations de transit et du transport.

  Ce service technique est aussi chargé de proposer toute mesure favorisant la prise e compte des exigences de qualité du service et des préoccupations des clients.

- **Son organigramme :**

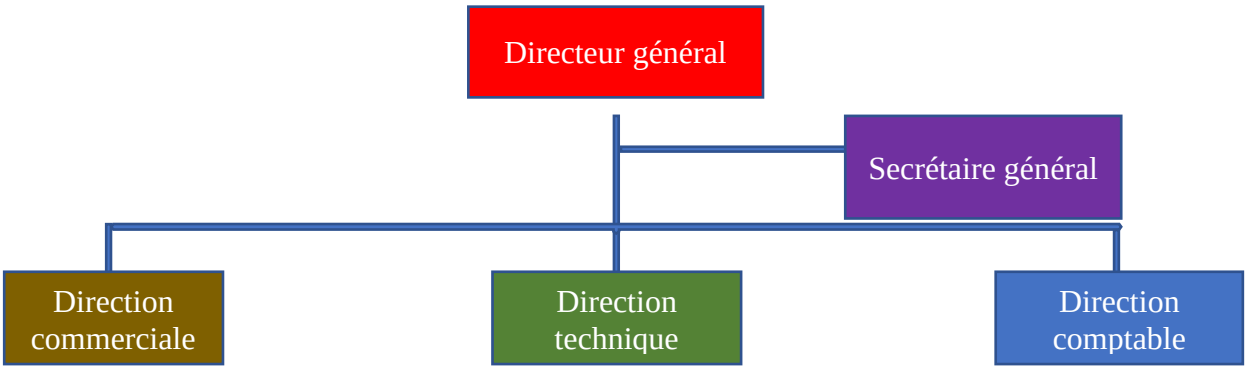

1.2. le secteur d'activité

Avant de commencer la présentation de l'entreprise, nous avons jugé pertinente de faire une étude du secteur d'activité à laquelle évolue **KSTT**

1.2.1. la présentation économique et sectorielle du domaine d'activité

concurrence

Dans le monde des affaires et surtout celui du transport qui est en vogue de nos jours, on ne peut ne pas parler de concurrence. La KSTT est une société entourée de plusieurs concurrents. Ses principaux concurrents sont : TRANS EXPRESS, COMISOA, TRANSFRET, TRANS CONTINENTAL.

- **Atouts et difficultés :**

L'environnement économique Sénégalais est lié à l'économie mondiale qui est d'une instabilité notoire, à cause de la pandémie : le COVID 19, ce dernier a causé une crise sanitaire trop élevé, beaucoup d'entreprises sont tombés en faillite dans tous les secteurs d'activité au cours de ces dernières années. En effet, le Sénégal est un pays du tiers Monde dont la balance commerciale est excédentaire, il importe plus qu'il n'exporte.

- **État du marché et place sur le marché :**

L'environnement économique Sénégalais est lié à l'économie mondiale qui est d'une instabilité notoire ces dernières années. En effet, le Sénégal est un pays du tiers Monde dont la balance commerciale est excédentaire, il importe plus qu'il n'exporte. Ainsi KSTT importe aussi plus que l'exportation dans le commerce.

Le Sénégal bénéficie du soutien du fonds monétaire international, et de la banque mondiale qui sont à l'origine de nombreux projets concernant la production locale dans le secteur tertiaire (agriculture, élevage, pêche…).

1.2.2. présentation de la direction concernée par le stage

- **constitution de l'équipe**

KSTT est une société qui travail en esprit d'équipe, j'ai pu passer beaucoup d'entretien avec de différents employés qui a chaque fois me montre une nouvelle expérience en pratique sur le dédouanement.

- **Gestion et fonctionnement de l'équipe :**

La Société est administrée par un président de Conseil d'administration composé des membres fondateurs de KSTT.
Le conseil délibère sur toutes les mesures concernant la gestion et le fonctionnement de la société. Le conseil délibère sur toutes les mesures concernant la gestion et le fonctionnement de la société.
Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est placé à la tête de la société où il assure la gestion générale et veille également à l'exécution des décisions prises par le conseil d'administration.

- **Situation et lien avec les autres services**

KSTT m'a appris beaucoup de choses concernant le dédouanement, ils m'ont accueilli à bras ouvert, ils étaient comme une famille. Mais je fais aussi des courses comme jetais la plus jeune, j'acheter du café, je retirais aussi de l'argent a la banque pour le directeur

1.2.3 présentation de l'évolution de son secteur d'activité

Toutefois, la société KSTT se trouve confronter à un problème majeur : la concurrence très serrée. En effet, au Sénégal il existe d'autres grandes sociétés évoluant dans le même domaine et qui offrent beaucoup de plus de services à la clientèle car disposant de moyens plus performants.

La concurrence dans ce secteur d'activité est très acharnée car les différentes entreprises se livrent à une rude bataille pour augmenter leurs parts de marché respectif et aussi la pandémie qui a affaiblit secteur.

DEUXIEME PARTIE

DEUXIÉME PARTIE : LES TRAVEAUX EFFECTUER ET LES APPORTS DU STAGE

2.1 les objectifs professionnels du stage et les taches à effectuer

Mon rôle a KSTT était de gérer des dossiers depuis l'ouverture du dossier, sa déclaration jusqu' à la livraison de la marchandise en passant d'abord par l'obtention du bon à enlever.
Mais, j'avais aussi un rôle de ranger le bureau du secrétaire parfois, de mettre chaque dossier a sa place.

2.1.1 les objectifs professionnels du stage

Durant mon stage a KSTT j'ai pu réaliser un dédouanement de véhicule usagé par voie maritime pratique avec l'aide de Monsieur Sylla
Cependant, j'aime bien le dédouanement mais, pratiquer le système GAINDÉ était ma plus grande ambition ; car Le système GAINDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Échanges) est un logiciel que l'État a mise en place pour veiller aux opérations d'imports et exports sur le territoire. Il joue le rôle d'intermédiaire entre les transitaires et la Douane sénégalaise. S'est-ìl-dire que chaque déclaration enregistrée par une maison de transit s'affiche automatiquement sur le menu de la Douane. C'est ce qui permet aux autorités douanières d'exercer leurs fonctions et surtout d'effectuer des contrôles sur toutes marchandises entrant dans le territoire Sénégalais.
Le système comporte un ordinateur central qui conserve en mémoire tous les éléments de la règlementation douanière nécessaires à l'exécutions des tâches dont il est chargé.
Ces tâches concernent essentiellement le traitement en temps réel des déclarations sommaires et les déclarations en détail.
Chaque déclarant dispose d'un terminal, pour effectuer les opérations de dédouanement. Les bureaux de dédouanement sont rattachés au système.
C'est cette dernière qui permet d'accélérer les formalités douanières et éviter les pertes de temps et de rendre plus efficace le contrôle douanier.

Le système informatique douanier « GAINDE» couvre toutes les opérations de dédouanement depuis la mise en douane des marchandises jusqu'à leur enlèvement. En sus des modules actuels (manifeste, déclaration, trésor, douanes, tarif et tables), des fonctionnalités nouvelles ont été introduites dans le système :

- Le dédouanement anticipé avec le ciblage du manifeste ;
- Les Échanges de Données Informatisées (EDI) ;
- La prise en compte des types de conteneurs ;
- L'attribution automatique du bon à enlever chez le déclarant en douane ;
- L'amélioration des critères de circuit de visite ;
- La facilitation des procédures de visite ;
- Le calcul du risque ;
- La prise en compte du certificat de reconnaissance du service ;
- La gestion des liquidations supplémentaires ;
- Le suivi des droits suspendus (régimes C138) ;
- La gestion des magasins et aires de dédouanement ;
- L'interconnexion avec le système de gestion de la valeur ;
- La connexion avec la gestion des titres d'exonération ;

2.1.2 réalisations ou déroulement des missions

Pendant le début de pandémie en mars, le directeur m'avait envoyé dallait déposer de l'argent sur son compte à la banque BCEAO qui se trouve en ville.

2.1.3 les moyens mis œuvre ou démarche pendant le stage

Réaliser ce parcoure de stage n'était pas facile, je réveillé le matin à 7h pour aller travailler en ville a 9h 30, les embouteillages parfois m'empêchaient d'être ponctuelle, mais ils étaient compréhensifs pour cette cause.
Avec l'utilisation de la nouvelle technologie, comme le GAINDÉ, car avec ce système en jouant le rôle d'intermédiaire entre le client et le douanier, il facilite aussi la tâche du dédouanement sans faute.

2.1.4 les difficultés rencontrées lors du déroulement de stage

L'action que j'ai effectuée a était un peu difficile du fait qu'il faut parcourir en tant que stagiaire pour acheter des cafés, ou bien aller retirer de l'argent a la banque, ou encore marcher de longue distance pour aller d'un bureau à l'autre déposer des dossiers.

Mais aussi ça m'a appris beaucoup de choses comme du fait que je suis allée sur le terrain voir comment est-ce qu'on dédouane et autres.

2.2 présentation et analyse des résultats

2.2.1 commentaire sur les répercussions de notre travail

L'Administration des douanes étant l'une des institutions de la République qui joue un rôle essentiel dans la bonne gestion des affaires publiques tel que la collecte des ressources fiscales, la protection de la sécurité nationale et l'espace économique, la facilitation du commerce, en effet principale régulateur de l'économie nationale.

Considérant que ces tâches acquittées par l'Administration des Douanes sont d'une importance vitale pour le développement économique du pays, il s'avère important de soulever le voile sur certaines anomalies qui peuvent se présenter comme obstacle inutile en limitant considérablement sa capacité de remplir efficacement sa mission.

L'occasion m'a été offerte de constater l'efficacité du fonctionnement des agents de l'administration douanière. La circulation du dossier au niveau de la douane est extrêmement difficile car, l'attente a été très longue et dure. Mais nous sommes parvenus à obtenir le bon à enlever, ce qui traduit que l'objectif a été atteint.

En procédure informatisée, l'opération de dédouanement est plus rapide que la procédure manuelle car elle permet d'enrayer la lenteur administrative qui existait avant l'informatisation.

Les obstacles liés à la procédure informatisée sont souvent basés sur le logiciel GAINDE et ses équipements réseaux. Par moment la connexion au serveur est éprouvante, ceci entraine une lenteur dans le processus de dédouanement et une perte de recettes journalières, une perte de temps pour l'opérateur économique qui a besoin de recevoir ses marchandises dans les meilleurs délais pour faire face à la concurrence.

Recommandation :

Vu les réalités rencontrées sur le terrain avant et pendant notre stage, nos recommandations sont destinées à tous les intervenants dans la procédure de dédouanement des marchandises importées. Ainsi, Les opérateurs du commerce international ne doivent pas voir la réglementation douanière comme une contrainte supplémentaire ;

Ils ne doivent pas oublier qu'une partie de cette réglementation vise à protéger un tant soit peu la production locale voire communautaire.

L'opérateur économique agréé et la douane devraient planifier et mettre en œuvre des procédures de contrôle, d'évaluation et d'analyse, ainsi que des mécanismes permettant d'apporter des améliorations afin :

. D'évaluer la conformité avec les présentes directives ;

. D'assurer l'intégrité et le caractère adéquat du Système de gestion de la sécurité ;

. De déterminer les domaines dans lesquels l'efficacité du Système de gestion de la sécurité pourrait être renforcée.

Précisons également que la Douane ne fait qu'appliquer ou transcrire les décisions prises au niveau communautaire ou national. Ces décisions sont le fruit d'un compromis entre les organisations internationales et les États. Les États membres de l'OMC ont pour « consigne » de réduire, voire supprimer les obstacles au commerce.

Certes, la réglementation douanière est plus contraignante à l'import qu'à l'export. Mais l'acheteur ne doit pas voir cette réglementation comme une ennemie, encore faut-il qu'il sache apprivoiser les mécanismes et tirer profit des nombreuses facilités existantes.

En conséquence, nous les proposons de :

-Produire les documents requis par la réglementation ;

- payer les droits et taxes exigibles ;

- porter une attention toute particulière aux trois éléments essentiels de la taxation (l'espèce, la valeur des marchandises et l'origine). En effet, les fausses déclarations d'espèce, valeur et origine sont des infractions qui peuvent être qualifiées de contravention voire délit par l'Administration des douanes, notamment lorsqu'elles éludent ou compromettent des droits et taxes. En ne déclarant pas correctement ces trois éléments, l'entreprise pourrait être amenée à appliquer une réglementation différente de celle qui s'impose. Lorsque la réglementation indûment appliquée

favorise l'entreprise, elle peut être accusée de fraude et passible de pénalités à l'inverse, la réglementation peut s'avérer profitable à l'État, dommage !

Enfin, en ce qui concerne notre entreprise de stage pour améliorer le service rendu aux clients ; KSTT doit :

- Renforcer le personnel au niveau du service transit ;
- Développer le système de contrôle avant la validation des déclarations pour éviter les pénalités douanières qui sont très sévères ;
- Établir les statistiques annuelles des opérations pour apprécier l'évolution des activités ;
- Enfin, investir davantage dans le transit car c'est un secteur porteur.

2.2.1 analyse et bilan du stage

Après le stage, l'analyse qu'on a fait était que ce parcoure m'a permis de connaître beaucoup de choses en pratique dans le milieu du commerce international.

La stratégie de la société KSTT est axée sur la différenciation en offrant des services de bonnes qualités à ses clients ; par exemple la livraison des marchandises conteneurisées en bon état, à la date convenue et certaines réductions aux clients fidèles. La stratégie de la société KSTT est axée sur la différenciation en offrant des services de bonnes qualités à ses clients ; par exemple la livraison des marchandises conteneurisées en bon état, à la date convenue et certaines réductions aux clients fidèles.

Mais chaque entreprise a un type de clientèle qui lui est propre. Ainsi, pour des raisons subjectives et surtout financières, la clientèle optera pour une société bien précise. Par exemple, un opérateur économique du secteur informel préférera confier ses opérations de transit à une structure comme KSTT parce qu'elle offre des tarifs beaucoup plus abordables qu'une entreprise de dimension internationale telle que la SDV.

Malgré la rude concurrence, KSTT tire son épingle du jeu dans la mesure où elle a réussi à fidéliser une certaine clientèle qui lui assure un chiffre d'affaires lui permettant de couvrir ses charges. Grace a KSTT j'ai pu faire le dédouanement au cas pratique, mais je dois aussi progresser sur ce domaine et surtout aussi celle du GAINDÉ.

TROIXIÉME PARTIE

TROIXIÉME PARTIE : CALCUL DES DROITS ET TAXES

3.1 présentations du calcul des droits et taxes détermination des éléments de taxation

3.2. Présentation du calcul des droits et taxes

Le taux cumulé des droits et taxes applicable est de 44,48%. Il se décompose comme
Suit :
- droits de douane (DD) : 20%
- redevance statistique (RS) : 1%
- taxes sur la valeur ajoutée : 18%
- prélèvement communautaire de solidarité (PCS) : 1%
- prélèvement communautaire CEDEAO (PC-CEDEAO) : 0,5%
- prélèvement COSEC : 0,2% (uniquement pour les importations par voie Maritime)
- droit d'enregistrement : 2% sur les véhicules à moteur neuf et 5% sur les véhicules à moteur d'occasion ou 2000 FCFA pour les véhicules de transport Public de voyageurs ou de marchandises

Le cumul linéaire est de 42,07%
A cela s'ajoute A1 : indice 20 x 18%= 3,6%
A2 : indice 2(20+1+18) =0,78%
Le cumul réel est de 42,07%
+ 3,6%
+ 0,78%

_____
46 ,45%

Le montant des droits et taxes = valeur taxable x 46,45%

3.3 Méthode de calcul

Valeur taxable : valeur du véhicule + montant du fret + autre frais

Montant des droits et taxes = Valeur taxable x 46,45 %

3.4 Valeur à retenir pour les véhicules

3.4.1 Valeur à retenir pour les véhicules neufs

La valeur à retenir pour le dédouanement de ces véhicules est la valeur-facture. Celle-

Ci est majorée des frais de transport et des autres frais se rapportant à la vente et à la

Livraison au Sénégal. Une attention particulière doit être portée sur le modèle du véhicule importé, en vue d'intégrer éventuellement à la valeur à retenir, le prix des accessoires et équipements optionnels ne composant pas l'équipement normal du modèle de base.

3.4.2 Valeur à retenir pour les véhicules d'occasion

Sont considérés comme véhicules d'occasion, les véhicules immatriculés préalablement à leur importation au Sénégal. Toutefois, l'apposition d'une plaque de Garage (WW) n'est pas considérée comme une immatriculation dans la mesure où elle

N'intervient que pour couvrir la circulation dans les délais impartis, du véhicule concerné jusqu'au point de sortie du territoire d'exportation vers le Sénégal.

En tout état de cause, le dédouanement d'un véhicule d'occasion ne peut se faire que sur présentation de l'original de sa carte d'immatriculation.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

COTATION A L'ARGUS : PRINCIPE

Définition

Il nous apparaît primordial de définir l'ARGUS. C'est tout d'abord le nom d'un

hebdomadaire édité en France et diffusé dans les pays d'expression française. C'est également le cours moyen ou la base d'appréciation de la valeur d'un véhicule d'occasion. Il résulte de la synthèse des informations recueillies par une équipe d'experts du journal l'ARGUS auprès des différents acteurs du marché qu'ils soient professionnels (constructeurs, importateurs, concessionnaires ...) ou simple particulier.

La côte ARGUS est mondialement reconnue. C'est une valeur de référence usitée aussi bien par l'Administration que par les particuliers.

Nous précisons toutefois que cette valeur ARGUS est limitée, « rationne temporise ». Elle ne s'appliquera pas aux véhicules de moins d'un an et de plus de neuf (9) ans. Au
delà, les véhicules ne sont plus côtés à l'ARGUS.

❖ **Véhicules non encore cotés à l'argus**

Ce sont les véhicules qui, en raison de leur mise à la consommation relativement récente, ne sont pas encore cotés à l'argus. La valeur à retenir pour le dédouanement
de ces véhicules, est le prix-catalogue, au tarif d'exportation du véhicule neuf ou à défaut, le prix obtenu après avoir procédé à une assimilation (pour le cas des véhicules
non destinés au marché français et par conséquent, ni repris par le catalogue des catalogues, ni par l'argus).

Il est fait application à cette valeur à retenir le cas échéant, des abattements suivants :

- chaque mois commencé devant être compté pour un mois complet
- mise en circulation au cours du mois précédent le dédouanement : 5% d'abattement ;
- mise en circulation deux (02) mois avant le dédouanement : 15% d'abattement ;
- mise en circulation trois (03) mois avant le dédouanement : 20% D'abattement ;
- mise en circulation plus de trois (03) mois avant le dédouanement : 1% d'abattement par mois à partir du quatrième mois, à cumuler avec l'abattement

de 20% admis pour les trois (03) premiers mois, le taux maximum cumulé d'abattement ne pouvant pas en tout état de cause, excéder 75% de la valeur à retenir.

- **Véhicules cotés à l'argus**

La valeur à retenir pour le dédouanement des véhicules concernés, est la cotation à l'argus, après application d'un abattement de 20%.

- **Véhicules qui ne sont plus cotés à l'argus**

La valeur à retenir est celle correspondant à la dernière cotation à l'argus. Cette dernière cotation à l'argus correspond à la cotation reprise par l'argus le plus récente date, où ce type de véhicule, eu égard à sa date de première mise en circulation, a été
évalué pour la dernière fois. En effet, la cotation d'un véhicule à l'argus, ne dépasse généralement pas les dix (10) ans.
Un abattement de 20% est alors appliqué à cette cotation, à l'instar des véhicules cotés
à l'argus. Dès lors, aucun autre abattement ne doit plus être appliqué à la valeur ainsi
déterminée.

- **Véhicules accidentés (réutilisables ou non) et épaves importées.**

La valeur à retenir est appréciée par le service, sur la base du rapport d'expertise qui ne lie toutefois pas l'administration douanière.
Lorsque l'appréciation du service établit le caractère d'épave du véhicule, la valeur de
celui-ci sera déterminée à raison de 600/KN et la carte d'immatriculation du véhicule concerné sera retirée et transmise au Service des Transports terrestres pour destruction.

- **Véhicules admis temporairement à titre exceptionnel**

Lors de la mise à la consommation de ces véhicules, la valeur à retenir est celle qui avait été déclarée au moment de l'entrée en admission temporaire. Les droits et taxes
dû sont majorés de l'intérêt de retard.

❖ **Véhicules réformés et proposés à la vente par les missions diplomatiques et assimilés (organisations internationales et ONG)**

La valeur à retenir est la valeur d'adjudication, lorsque la vente est effectuée en présence du service. Dans le cas contraire, la valeur à retenir est déterminée conformément aux principes énoncés ci-dessus.

3.5 Fret applicable aux véhicules

Fret applicable aux véhicules automobiles importés
Qu'il soit effectué par navire conventionnel, porte-conteneur ou roulier, le transport d'un véhicule automobile nécessite le paiement d'un montant minimum de fret. Toutefois, une moyenne peut être établie dans ce domaine. Aussi sur cette base, le montant du fret à retenir pour les véhicules importés s'énonce-t-il comme suit, selon les types de véhicules et les zones de provenance de ces véhicules :

- **Véhicules de tourisme berline de cinq (05) places :**
  - Zone Europe 500.000 FCFA
  - Zone Afrique 500.000 FCFA
  - Zone Amérique 700.000 FCFA
  - Zone Asie 700.000 FCFA

- **Véhicules de tourisme break de plus de cinq (05) places :**

  - Zone Europe 700.000 FCFA
  - Zone Afrique 700.000 FCFA
  - Zone Amérique 900.000 FCFA
  - Zone Asie 900.000 FCFA

Véhicules mixtes (type Kango, Partner, Berlingot, etc.)

- Zone Europe 500.000 FCFA
- Zone Afrique 500.000 FCFA
- Zone Amérique 700.000 FCFA
- Zone Asie 700.000 FCFA

Véhicules utilitaires lourds (types 508, 608, 307, SG2, SG3, 405 bâchées, etc....)

- Zone Europe 900.000 FCFA
- Zone Afrique 900.000 FCFA
- Zone Amérique 1.200.000 FCFA
- Zone Asie 1.200.000 FCFA

- **Véhicules camions (genre benne)**

- Zone Europe 1.500.000 FCFA
- Zone Afrique 1.500.000 FCFA
- Zone Amérique 1.700.000 FCFA
- Zone Asie 1.700.000 FCFA

- **Véhicules camions (type plateau, bus, etc....)**

- Zone Europe 2.000.000 FCFA
- Zone Afrique 2.000.000 FCFA
- Zone Amérique 2.500.000 FCFA
- Zone Asie 2.500.000 FCFA

- **Véhicules tracteurs-remorque**

- Zone Europe 1.000.000 FCFA
- Zone Afrique 1.000.000 FCFA
- Zone Amérique 1.300.000 FCFA
- Zone Asie 1.300.000 FCFA

- **Cas particuliers :**

¸Véhicules transportés sur un autre véhicule

Lorsque pour les commodités du transport, un véhicule est transporté sur un autre véhicule, cette particularité ne modifie en rien les énonciations précédentes.

¸Véhicules importés par voie terrestre

Le fret à retenir est formellement fixé comme suit pour ces véhicules :

- véhicules de tourisme berline de cinq (05) places 250.000 FCFA
- véhicules de tourisme break de plus de cinq (05) places 350.000 FCFA
- véhicules mixtes 250.000 FCFA
- véhicules utilitaires lourds 700.000 FCFA
- véhicules camions (benne) 1.000.000 FCFA
- véhicules camions (plateau, bus...) 1.500.000 FCFA
- véhicules tracteurs-remorque 500.000 FCFA

¸Véhicules admis temporairement à titre exceptionnel

Le fret à retenir est le même que celui qui avait été appliqué à l'entrée.

¸Véhicules en sortie d'importation temporaire ou d'admission temporaire

Le fret à retenir est celui qui était en vigueur à la date de mise à la consommation.

¸Véhicules transportés par conteneur

Le fret à retenir est celui payé dans le cas d'un transport par conteneur.

3.6 la mise en œuvre du processus de dédouanement

3.6.1 Description du processus

Le dédouanement d'un véhicule s'effectue de la manière indiquée ci-dessous.

L'importateur, ou propriétaire d'un véhicule se présente au Commissionnaire en Douane agréé ou transitaire muni des documents suivants :

1. Le connaissement qui est un document fourni par le transporteur du véhicule.
Ce connaissement reprend les informations suivantes :
- la désignation du produit,
- la totalité de ce qui a été chargé dans le véhicule,
- le mode de paiement (fret payable au départ ou à l'arrivée).

2. l'original de la carte grise, pour un véhicule d'occasion
La carte grise est exigée pour la déclaration en douane, et pour le calcul du montant des droits et taxes.

3. La facture, pour un véhicule neuf.

4. La déclaration préalable d'importation D.P.I. – (Annexe)
est également exigée pour le dédouanement de tout véhicule dont la valeur F.O.B. est supérieure ou égale à 1.500.000 FCFA. Ce document est délivré dans le cadre du programme de vérification des importations et au vu de la photocopie de la valeur argus du véhicule à dédouaner. La délivrance de ce document est instantanée (formulaire DPI) – (Annexe).

5. Le certificat de mise à la consommation C.M.C, qui doit être visé par la douane – (annexe). Il comprend certaines informations dont le nom du propriétaire, du navire, le numéro de la déclaration en détail...) Il est exigé par le service des mines au moment de l'immatriculation du véhicule (formulaire joint).

6. Le début des opérations de dédouanement proprement dit
Le Commissionnaire en Douane agréé ou transitaire, fait remplir et signer à l'importateur un document appelé « ordre de transit » (annexe).

En résumé
Les documents nécessaires au dédouanement des véhicules sont :
- Connaissement,
- Carte grise,
- Facture,

- Déclaration préalable d'importation,
- Certificat de mise à la consommation
- Note de détail.

3. 7. Le calcul des droits et taxes se fait de la manière suivante :

80% de la valeur argus du véhicule (valeur FOB)
+ Frêt
+ Assurance (0.20% sur FOB +1000 FCFA (imprimé) x 5%)
Le tout = la valeur CAF (Coût, Assurance, Fret) = valeur taxable.
Le montant des droits et taxes à payer pour le redevable = valeur CAF x 46,45 %.

Pour procéder au dédouanement, le transitaire rédige au préalable une note de détail dans laquelle il rapporte toutes les informations dont il dispose (position Tarifaire ...) et qu'il joint à la déclaration en douane...
L'établissement de la déclaration est informatisé par le système GAINDE 2000.
Dans la déclaration le transitaire précise le mode de paiement souhaité par L'importateur.
Déclaration au comptant ;
Dans ce cas, l'importateur se présente personnellement par l'intermédiaire du Commissionnaire en douane agréé, au Bureau de la perception de Dakar Port. Le paiement est effectué par chèque certifié. La quittance de paiement délivrée par le Trésor sera jointe à la déclaration. Cette quittance servira de moyen de preuve. Elle permettra de prouver à l'inspecteur au moment de la vérification que le paiement a été
effectué.

Déclaration au crédit ;
Tout commissionnaire en douane agréé dispose d'un crédit d'enlèvement d'un montant de 60.000.0000 FCFA auprès du Trésor.

La déclaration est alors déposée au niveau du Bureau des Douanes où l'inspecteur vérifiera la conformité des éléments avant de délivrer le bon à enlever – (Annexe)

Formalités de sortie du véhicule au niveau du Port Autonome de Dakar :

Le commissionnaire en douane agréé s'assure du règlement du fret auprès de la compagnie de navigation. Si tel est le cas cette dernière délivre un Bon à enlever compagnie de navigation (différent du bon à enlever de la douane).

Muni de ce document, le commissionnaire en douane agréé se présente au niveau du

lieu de stationnement du véhicule.

Il faudra alors obtenir le visa du Port Autonome de Dakar en s'acquittant de la taxe portuaire .

Il devra ensuite présenter le Bon à Enlever de la Douane au niveau de la Brigade de Douane. Ce service de douane est différent de celui qui a initialement rempli les documents. La brigade procède à la vérification de certains éléments comme le numéro du châssis, le véhicule...

Cas pratique de dédouanement d'un véhicule depuis son arrivée au port jusqu'à sa mise en circulation (passavant)

Il s'agit en l'espèce d'un véhicule venu de Gambie et entré sur le territoire sénégalais à l'aide d'un passavant.

Support de dédouanement

Le propriétaire du véhicule a remis au Commissionnaire en Douane agréé, les documents ci-après :

- l'original du passavant de circulation.
- la carte grise du véhicule.

La carte grise est utilisée pour le calcul des droits de douane.

En l'espèce la valeur argus du véhicule retenue est celle de l'année 1987. Comme le véhicule est du 7e mois de l'année 1986, il est considéré comme véhicule de l'année suivante.

Calcul des droits :

Véhicule de tourisme Break de 5 places

- FOB (valeur déclarée) = 700 000 FCFA
- FRET = 350 000 FCFA
- Assurance = 2 520 FCFA (700 000 FCFA x 0,20%

+ 1000 FCFA + 5%

CAF = COUT FOB + FRET + ASSURANCE = 1 052 520 FCFA dont
Droits de douane = 488 895 FCFA (46,45%) de la valeur CAF
Nous devons préciser, qu'en l'espèce, le montant du fret a été divisé par 2 car il y a un
passavant.

Les véhicules faisant l'objet de délivrance de passavant n'ont pas de manifeste. Ils n'ont pas été transportés par la voie maritime. Dans ce cas, le passavant tient lieu de manifeste. Pour être accepté par le système Gainde, il est indispensable de leur attribuer un numéro.

C'est ainsi que le Commissionnaire en Douane Agréé doit demander une mise en dépôt du véhicule pour permettre à la douane de lui attribuer un numéro de dépôt qui servira de numéro de manifeste d'entrée. Sans ce numéro, il est en effet impossible de sortir la déclaration dans le système informatique douanier.
Paiement des droits
Cette procédure est identique à celle relative au dédouanement du conteneur
Après paiement des droits de douane et obtention du bon à enlever douane, le Commissionnaire en Douane Agréé retourne à la douane à la section dépôt qui lui a attribué un numéro de dépôt suite à la présentation du passavant pour procéder à l'apurement du dossier. L'original du Bon à enlever douane et la photocopie du passavant sont amenés au niveau de la Brigade de sortie de douane situé au port pour
l'obtention du visa GAINDE.

CAS PRATIQUES : CALCUL DES DROITS DE DOUANE D'UN VEHICULE IMPORTE

Véhicule de tourisme Renault Clio (5 places)

- **Année 2009**
- **Moteur : Diesel**
- **Provenance : Anvers (Belgique)**
- **Valeur argus : 8900 Euros**

Cours de l'euro : 655.957 FCFA

<u>Calcul des droits applicables</u>

FOB : abattement de 20% sur la valeur argus : 8900 - (8900X20%)

- FOB : 7120 X 655.957= 4.670.415 FCFA
- Fret : 500.000 FCFA
- Assurance : 10.000 FCFA

Valeur CAF = FOB + Fret + Assurance
= 4.670.415 + 500.000+ 10.000

Valeur CAF = 5.180.415 FCFA
Droits de douane = Valeur CAF X 51.82%
= 5.180.415 X 51.82%

Droits de Douane = 2.684.491 FCFA

CONCLUSION

La mise à niveau des procédures de dédouanement reste la clé nécessaire pour la maîtrise des métiers rattachés à la mission économique et fiscale de la douane.

A cet effet, l'administration des douanes accorde une attention particulière à la simplification des procédures de dédouanement et à leur dématérialisation.

Cette attention est motivée par la volonté de l'administration d'inscrire sa démarche dans le concert de la mondialisation.

En effet, à l'importation comme à l'exportation, les importateurs et exportateurs ou leurs mandataires (transitaires ou déclarants en douane) sont tenus de remplir des formalités douanières à l'égard de la douane. Parmi ces formalités il y a entre autres :

Les formalités qui ont pour but d'imposer le passage des marchandises par un bureau des douanes (conduite et mise en douane). Ces formalités incombent généralement au transporteur des marchandises.

Les formalités qui contraignent l'usager à assigner un régime douanier définitif aux marchandises, c'est-à-dire à fournir au service des douanes tous les éléments nécessaires à l'application de la loi tarifaire et des autres mesures douanières. Il s'agit là des formalités de dédouanement proprement dites qui doivent être accomplies par le déclarant des marchandises (propriétaire, commissionnaire en douane agréé).

Pour finir, nous pouvons conclure en disant que, la société KSTT commissionnaire en douane a réussi à gagner une clientèle qui lui est fidèle. Cette réussite, elle la doit à sa volonté d'offrir des prestations de qualité qui satisfont les besoins d'une demande sans cesse croissante.

ANNEXE

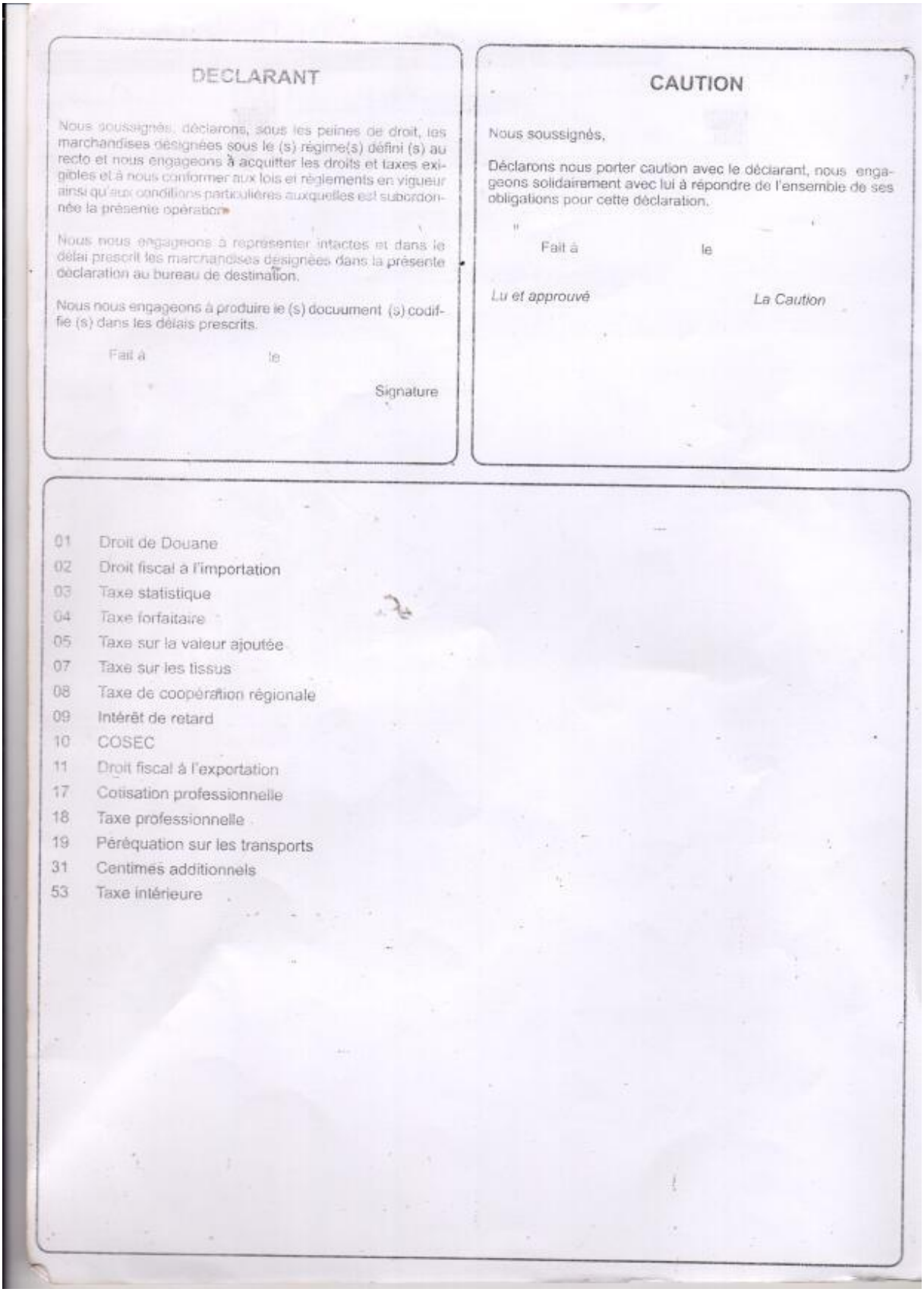

DECLARANT

Nous soussignés, déclarons, sous les peines de droit, les marchandises désignées sous le (s) régime(s) défini (s) au recto et nous engageons à acquitter les droits et taxes exigibles et à nous conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux conditions particulières auxquelles est subordonnée la présente opération.

Nous nous engageons à représenter intactes et dans le délai prescrit les marchandises désignées dans la présente déclaration au bureau de destination.

Nous nous engageons à produire le (s) document (s) codifié (s) dans les délais prescrits.

Fait à le

Signature

CAUTION

Nous soussignés,

Déclarons nous porter caution avec le déclarant, nous engageons solidairement avec lui à répondre de l'ensemble de ses obligations pour cette déclaration.

Fait à le

Lu et approuvé *La Caution*

01	Droit de Douane
02	Droit fiscal à l'importation
03	Taxe statistique
04	Taxe forfaitaire
05	Taxe sur la valeur ajoutée
07	Taxe sur les tissus
08	Taxe de coopération régionale
09	Intérêt de retard
10	COSEC
11	Droit fiscal à l'exportation
17	Cotisation professionnelle
18	Taxe professionnelle
19	Péréquation sur les transports
31	Centimes additionnels
53	Taxe intérieure

PROCÉDURE DE DÉDOUANEMENT DES MARCHANISES A KSTT : CAS DE VÉHICULE

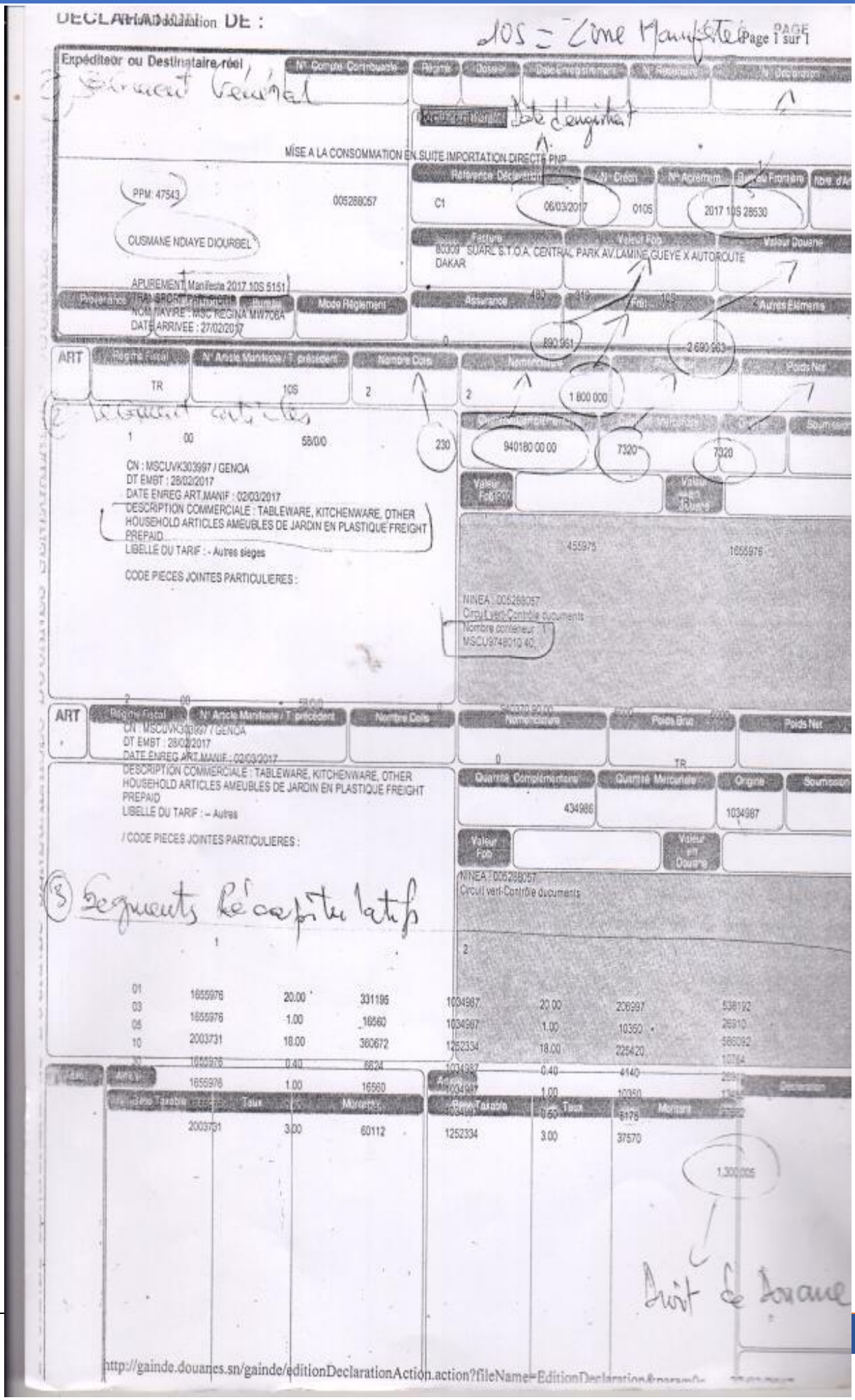

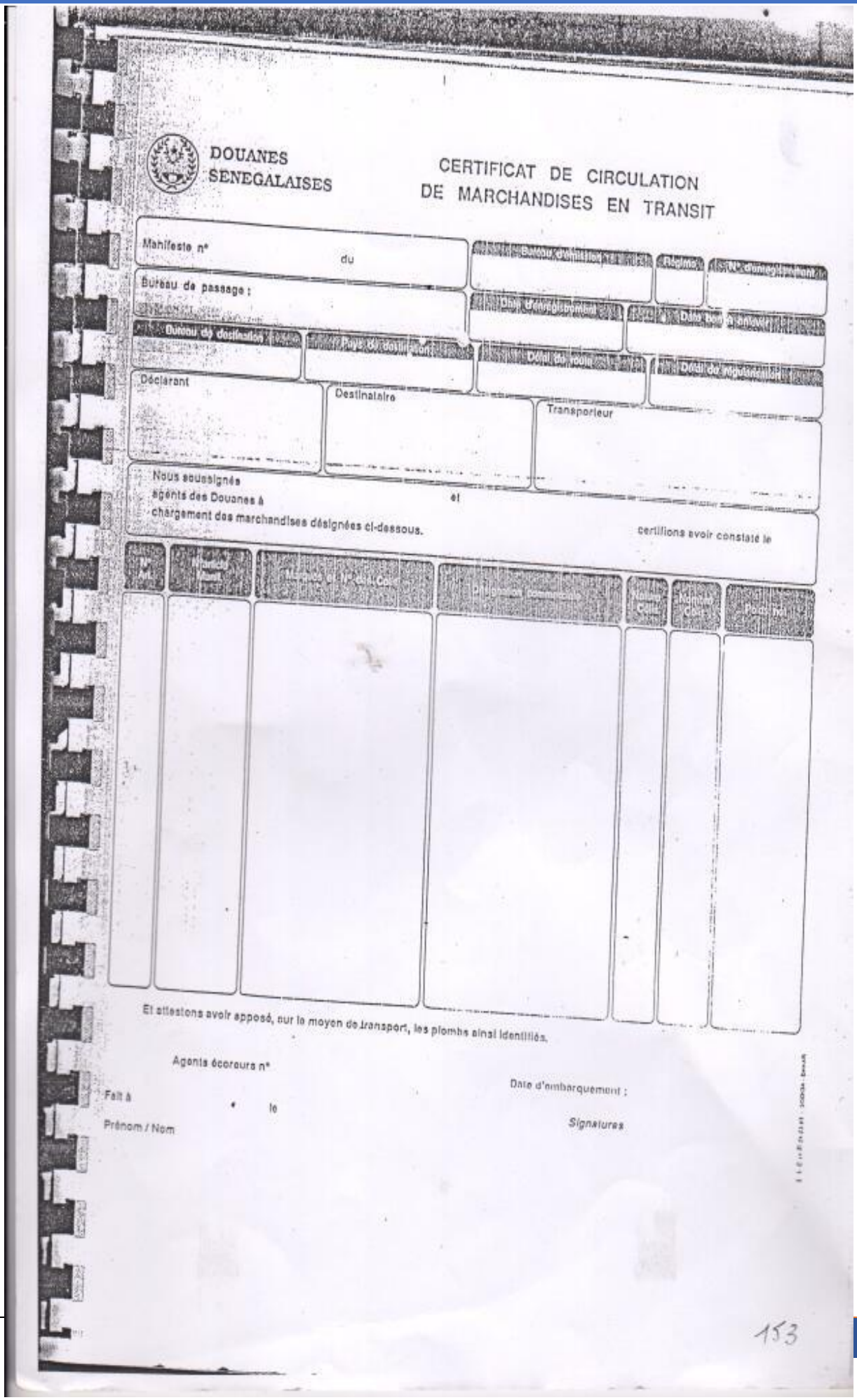

DOUANES SENEGALAISES

CERTIFICAT DE CIRCULATION DE MARCHANDISES EN TRANSIT

Manifeste n° du

Bureau de passage :

Bureau de destination

Régime

Date d'enregistrement

Date limite d'arrivée

Pays de destination

Délai de route

Délai de vérification

Déclarant

Destinataire

Transporteur

Nous soussignés agents des Douanes à et certifions avoir constaté le chargement des marchandises désignées ci-dessous.

N° Art.	Nombre Nature Poids	Marques et N° Colis	Désignation commerciale	Nombre Colis	Nombre Colis	Poids Net

Et attestons avoir apposé, sur le moyen de transport, les plombs ainsi identifiés.

Agents écorcurs n°

Fait à le

Prénom / Nom

Date d'embarquement :

Signatures

153

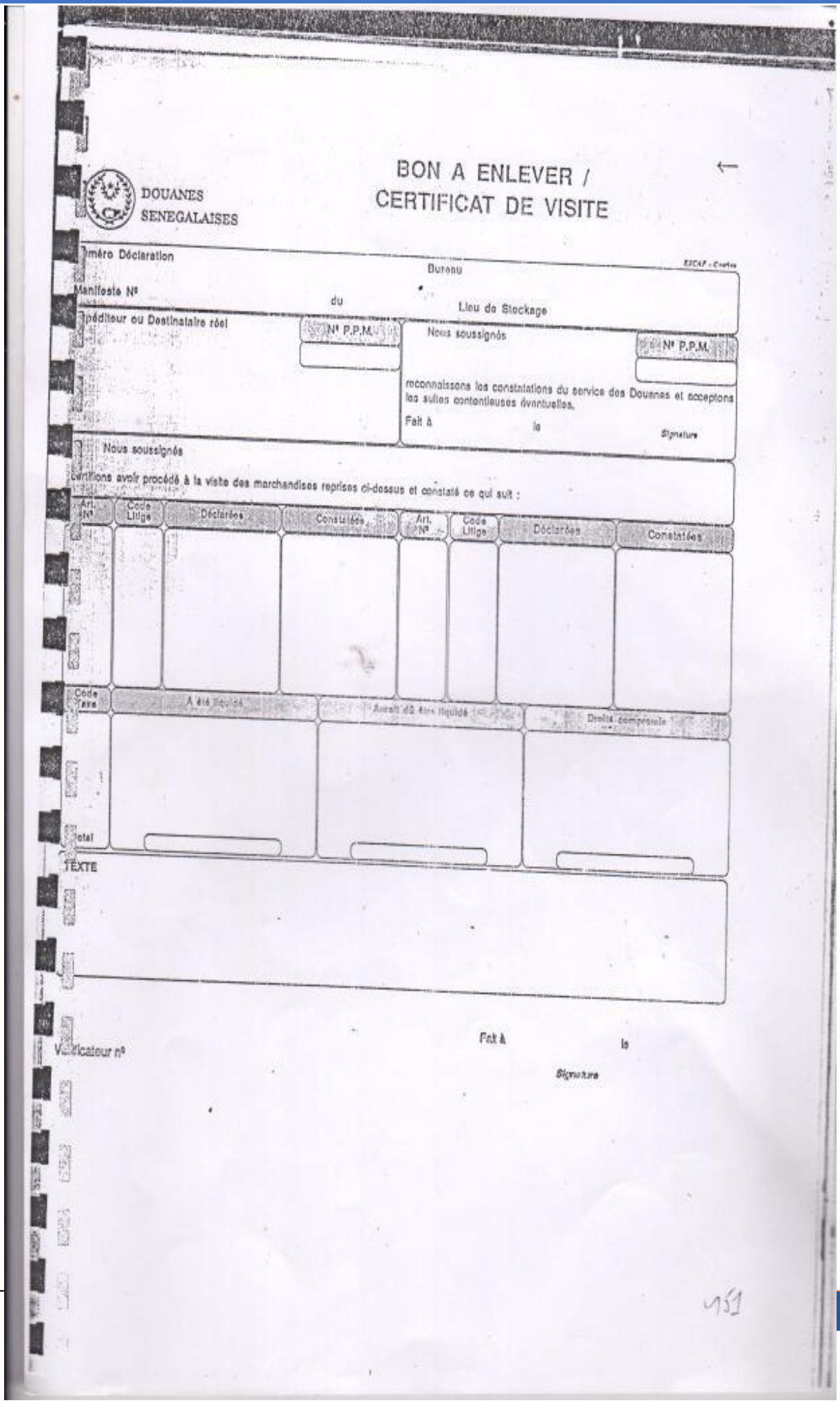

DOUANES
SENEGALAISES

BON A ENLEVER / CERTIFICAT DE VISITE

←

uméro Déclaration

Bureau

Manifeste N°

du

Lieu de Stockage

péditeur ou Destinataire réel

N° P.P.M.

Nous soussignés

N° P.P.M.

reconnaissons les constatations du service des Douanes et acceptons les suites contentieuses éventuelles.

Fait à

le

Signature

Nous soussignés

certifions avoir procédé à la visite des marchandises reprises ci-dessus et constaté ce qui suit :

Art. N°	Code Litige	Déclarées	Constatées	Art. N°	Code Litige	Déclarées	Constatées

Code Taxe	A été liquidé	Aurait dû être liquidé	Droits compromis
Total			

TEXTE

Vérificateur n°

Fait à

le

Signature

151

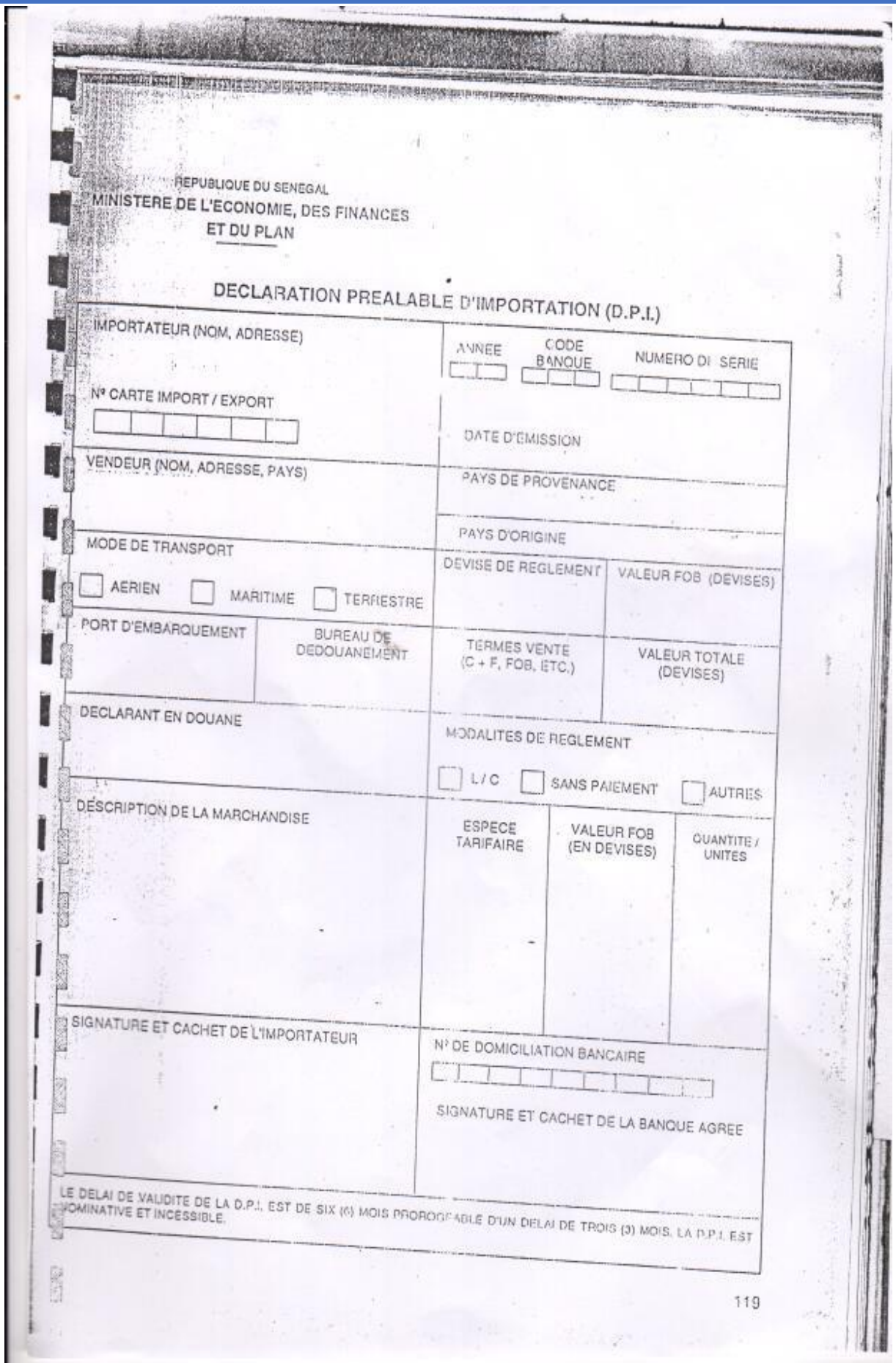

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU PLAN

DECLARATION PREALABLE D'IMPORTATION (D.P.I.)

IMPORTATEUR (NOM, ADRESSE) N° CARTE IMPORT / EXPORT		ANNEE / CODE BANQUE / NUMERO DI SERIE DATE D'EMISSION
VENDEUR (NOM, ADRESSE, PAYS)		PAYS DE PROVENANCE PAYS D'ORIGINE
MODE DE TRANSPORT ☐ AERIEN ☐ MARITIME ☐ TERRESTRE		DEVISE DE REGLEMENT / VALEUR FOB (DEVISES)
PORT D'EMBARQUEMENT	BUREAU DE DEDOUANEMENT	TERMES VENTE (C + F, FOB, ETC.) / VALEUR TOTALE (DEVISES)
DECLARANT EN DOUANE		MODALITES DE REGLEMENT ☐ L / C ☐ SANS PAIEMENT ☐ AUTRES
DESCRIPTION DE LA MARCHANDISE		ESPECE TARIFAIRE / VALEUR FOB (EN DEVISES) / QUANTITE / UNITES
SIGNATURE ET CACHET DE L'IMPORTATEUR		N° DE DOMICILIATION BANCAIRE SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE AGREE

LE DELAI DE VALIDITE DE LA D.P.I. EST DE SIX (6) MOIS PROROGEABLE D'UN DELAI DE TROIS (3) MOIS. LA D.P.I. EST NOMINATIVE ET INCESSIBLE.

119

BIBLIOGRAPHIE

WWW.SCHOOLARVOX.COM IMPORTER, Madeleine Nguyen-The ; 2011 ; 4e Ed, edition d'organisation ; 336 pages

WEBOGRAPHIE

www.Senegalservices.sn
www.douane.sn
www.mémoireonline.com
www.mediatique.supdeco.sn
www.portdakar.sn

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE I

REMERCIEMENTS II

SOMMAIRE : III

Liste d'abréviation IV

INTRODUCTION 1

PREMIERE PARTIE : L'ENTREPRISE ET SON MILIEU/SECTEUR D'ACTIVITÉ 3

1.1 Présentation descriptive de l'entreprise 3

1.2. le secteur d'activité 8

1.2.1. la présentation économique et sectorielle du domaine d'activité 8

concurrence 8

1.2.2. présentation de la direction concernée par le stage 9

1.2.3 présentation de l'évolution de son secteur d'activité 9

DEUXIÉME PARTIE : LES TRAVEAUX EFFECTUER ET LES APPORTS DU STAGE 12

2.1 les objectifs professionnels du stage et les taches à effectuer 12

2.1.1 les objectifs professionnels du stage 12

2.1.2 réalisation ou déroulement des mission 13

2.1.3 les moyens mis œuvre ou démarche pendant le stage 13

2.1.4 les difficultés rencontrées lors du déroulement de stage 14

2.2 présentation et analyse des résultats 14

2.2.1 commentaire sur les répercussions de notre travail 14

2.2.1 analyse et bilan du stage 16

TROIXIÉME PARTIE : CALCUL DES DROITS ET TAXES 18

3.1 présentation du calcul des droits et taxes détermination des éléments de taxation 18

3.2. Présentation du calcul des droits et taxes 18

3.3 Méthode de calcul 19

3.4 Valeur à retenir pour les véhicules 19

3.4.1 Valeur à retenir pour les véhicules neufs 19

3.4.2 Valeur à retenir pour les véhicules d'occasion 19

3.5 Fret applicable aux véhicules 22

Véhicules mixtes (type Kango, Partner, Berlingo, etc..) 23

Véhicules utilitaires lourds (types 508, 608, 307, SG2, SG3, 405 bâchées, etc.... 23

3.6 la mise en œuvre du processus de dédouanement 24

3.6.1 Description du processus 24

3. 7. Le calcul des droits et taxes se fait de la manière suivante : 26

CAS PRATIQUES : CALCUL DES DROITS DE DOUANE D'UN VEHICULE IMPORTE 29

CONCLUSION 30

ANNEXE 31